

## L'attribut du sujet

1/L'attribut du sujet fait partie du groupe verbal.

Il ne peut être ni déplacé , ni supprimé.

Il donne des informations sur le sujet.

**On le trouve après un verbe d'état qu'on nomme aussi verbe attributif comme : être, paraître, devenir, rester demeurer, sembler.**

C'est un animal à quatre pattes.

v            attribut du sujet

Son nez paraît long.

v.    attribut

Ses oreilles deviennent des éventails.

v            attribut

La souris et l'éléphant restent amis.

v.    attribut

L'éléphant semble l'ami de la souris.

v            attribut

2/ L'attribut du sujet apporte des précisions sur le sujet et **il s'accorde avec le sujet.**

Mon chien **est** un labrador. ( masculin singulier )

Mes chiens **sont des** labradors. ( masculin pluriel )

Ma chien **est** blanc. ( masculin singulier )

Ma chienne **est** blanche. ( féminin singulier )

Mes chiens **sont** blancs. ( masculin pluriel )

Mes chiennes **sont** blanches. ( féminin pluriel )

On remarque que si le sujet est singulier l'attribut est singulier, si le sujet est pluriel, l'attribut est pluriel... etc

3/ Il ne faut pas le confondre avec le COD et le COI. Pour le reconnaître, il faut regarder le verbe qui est devant. Si c'est un verbe d'état ( être, sembler, devenir...) c'est un attribut du sujet. Si c'est un autre verbe ( verbe d'action ), c'est un complément d'objet ( COD ou COI ).

